



D.2019.04.10.7.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES

7.10 – Doublement de la Capacité Ligne A – Garage Atelier de Basso Cambo : Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché n°52M 2017 13098 M « Bardage Couverture Etanchéité » conclu avec l'entreprise SAREC

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-10D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.07.05.6.6 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 4 « Bardage – Couverture - Etanchéité » relatif à la réalisation des aménagements de l'atelier de Basso Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2017 13098 M, d'un montant de 364.332,00€ HT, a été notifié à l'entreprise SAREC, le 25 juillet 2017, pour une durée de 19 mois.

Par délibération n° 2018.12.12.7.5 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer l'avenant n°1 au marché 52M 2017 13098 M, pour une diminution du montant du marché d'un montant de 9 792,00€ HT, portant le montant global du marché à 354 540,00€ HT, soit une diminution de 2,69% par rapport au montant initial du marché précité

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer des prestations au marché initial.

La façade réalisée dans le cadre du marché initial doit être en partie reprise. En effet, suite aux interventions d'autres entreprises une fois les prestations d'habillage de façades achevées par le titulaire du présent lot, des dégradations de certains panneaux non imputables au titulaire ont été constatées. Le Maître d'ouvrage fait son affaire de faire valoir auprès des autres lots la prise en charge de ces dégradations.

En toiture du garage, des barrières infrarouges permettent de détecter d'éventuelles intrusions. Du fait de l'extension du garage, de nouvelles barrières ont été prévues mais il demeure une lacune qui devra être comblée.

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial :	364 332,00 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	-9 792,00 € HT
Montant du présent avenant :	<u>10 193,42 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	364.733,42 € HT

Au regard du montant initial du marché de 364 332,00 € HT, le montant cumulé des 2 avenants, représente une augmentation de 0,11% par rapport au montant initial du marché précité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 52M 2017 13098 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

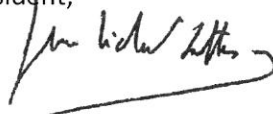
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 52M 2017 13098 M conclu avec l'entreprise SAREC pour un montant de 10 193,42€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

Extension du garage métro Basso Cambo Lot 04 : Bardage – Couverture - Etanchéité

AVENANT N° 2

Marche N° 52M 2017 13098 M

Titulaire : SAREC



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412_20190410-7-10D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019



Article I. Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet de commander à l'entreprise :

- La fourniture et pose d'habillages complémentaires en façades
- la pose d'une tôle de protection au niveau du chéneau en toiture afin d'avoir une continuité sur le système d'anti intrusion

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 04 est complété par les éléments suivants :

- **Fournitures et pose d'habillages complémentaires en façades**
Montant total : 9 193,42 €HT
- **Pose d'une tôle de protection toiture / chéneau**
Montant total : 1 000,00 €HT

Le montant total de l'avenant N°2 au marché est fixé à 10 193,42 €HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 364 762,42 € HT soit une augmentation de 0,12 % du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

TISSEO Ingénierie

Philippe BUCHBERGER
Directeur